

## **Conditions générales d'AMAG Automobiles et Moteurs SA pour le programme de fidélité «Drive and more» 07/2026**

### **1. Objet et finalité du programme «Drive and more»**

«Drive and more» est un programme de fidélité facultatif et gratuit d'AMAG Automobiles et Moteurs SA, Alte Steinhauserstrasse 1, 6330 Cham (AMAG), intégré à l'application AMAG. Il permet aux utilisatrices et utilisateurs de l'application AMAG qui participent au programme «Drive and more» («les participants/-es») de cumuler des points grâce à certaines activités dans l'application AMAG et d'atteindre ainsi différents niveaux de fidélité. En fonction du niveau de fidélité atteint, les participants/-es peuvent bénéficier de certains avantages. Ces avantages peuvent notamment être accordés sous la forme de bons pour des prestations de service ou de vente ainsi que sous la forme de différentes remises, par exemple sur la recharge ou le carburant. La participation au programme Drive and more ne donne pas droit à des points, niveaux ou avantages spécifiques. Les points et les niveaux n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être ni transférés ni échangés contre de l'argent.

### **2. Participation, caractère facultatif et fin de participation**

La participation au programme Drive and more est ouverte aux personnes physiques bénéficiant de leur pleine capacité juridique et domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein. La participation au programme Drive and more implique l'utilisation de l'application AMAG ainsi que l'acceptation des conditions d'utilisation et de la politique de confidentialité correspondantes.

La participation est facultative. Les participants/-es peuvent décider à tout moment de participer ou non au programme de fidélité. Il est également possible de mettre fin à la participation à tout moment dans l'application.

La fin de la participation au programme n'a aucune incidence sur l'utilisation de l'application AMAG ni des autres services AMAG. Cependant, tout personne mettant fin à sa participation voit son nombre de points individuel, son appartenance à un niveau de fidélité ainsi que ses avantages non utilisés devenir caducs, sauf indication contraire au cas par cas.

### **3. Traitement des données dans le cadre du programme Drive and more**

Dans le cadre du programme Drive and more, aucune donnée personnelle supplémentaire n'est collectée ni traitée au-delà des données déjà nécessaires à l'utilisation de l'application AMAG. Toutefois, son utilisation génère de nouvelles données (notamment des données d'action et d'utilisation telles que le nombre de points ou l'appartenance à un niveau) que nous traitons.

Seules les données nécessaires au fonctionnement et à la gestion du programme de fidélité («données d'action et d'utilisation») sont traitées. En font notamment partie:

- les données relatives aux actions effectuées par les utilisatrices et utilisateurs dans l'application AMAG qui sont pertinentes pour collecter des points,
- le nombre de points actuel,
- l'appartenance à chaque niveau dans le programme de fidélité.

Ces données sont collectées et enregistrées à chaque fois qu'une action pertinente est effectuée dans l'application AMAG.

#### **4. Fonctionnement du programme Drive and more**

Le programme Drive and more comprend plusieurs niveaux. Plus le nombre de points collectés augmente, plus les participants/-es accèdent aux échelons supérieurs. Les points sont attribués pour certaines activités dans ou via l'application AMAG. En font notamment partie la recharge ou le ravitaillement en carburant, l'enregistrement d'un véhicule ou l'utilisation de certaines fonctions de l'application. L'application affiche les activités qui génèrent des points.

Les points collectés seront ajoutés à votre solde de points personnel. Les points sont personnels, non transmissibles et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ni convertis en espèces.

L'application affiche à tout moment le nombre de points disponibles et le nombre de points manquants pour atteindre le niveau suivant.

Le programme comprend les niveaux suivants: Black, Bronze, Silver, Gold et Platinum. Un nombre de points différent est requis pour atteindre chaque niveau. Les valeurs seuils applicables sont affichées dans l'application. Une fois le niveau le plus élevé (Platinum) est atteint, des points peuvent continuer à être collectés, mais le niveau reste inchangé. AMAG peut prévoir d'autres avantages ou récompenses pour les points cumulés supplémentaires.

AMAG se réserve le droit de modifier à tout moment la structure des niveaux, les seuils de points requis ainsi que la désignation et le nombre des niveaux.

#### **5. Récompenses, bons et rabais**

Un avantage peut être accordé lorsqu'un nouveau niveau est atteint. Celui-ci prend généralement la forme de bons d'achat ou de rabais. Chaque bon d'achat et chaque rabais est soumis à des conditions d'utilisation et à une durée déterminée.

Toutes les informations pertinentes à l'utilisation du bon ou du rabais, notamment en ce qui concerne la validité, la portée et les conditions, figurent directement sur le bon ou le rabais en question.

#### **6. Fondement juridique du traitement des données**

Le traitement des données générées dans le cadre du programme Drive and more est effectué aux fins de la mise en œuvre et de la gestion du programme de fidélité. Ces données sont nécessaires pour participer au programme de fidélité.

Dans la mesure où des processus de traitement individuels ne sont pas directement nécessaires à l'exécution du contrat, le traitement est effectué sur la base de l'intérêt légitime d'AMAG à proposer et à développer un programme de fidélité fonctionnel et axé sur l'utilisateur ou l'utilisatrice.

#### **7. Destinataires des données**

Les données traitées dans le cadre du programme Drive and more ne sont en principe pas transmises à des tiers non autorisés. Pour la fourniture du service, il est toutefois possible de faire appel à des prestataires de services soigneusement sélectionnés (par exemple des prestataires informatiques) en tant que sous-traitants, qui traitent les données exclusivement pour le compte et selon les instructions d'AMAG.

Au sein d'AMAG, les données sont exclusivement traitées par les services nécessaires à l'exploitation technique, à la gestion et au développement du programme de fidélité.

### **8. Droits des personnes concernées**

Dans le cadre de la législation applicable en matière de protection des données, les participants/-es au programme de fidélité ont notamment le droit:

- d'obtenir des renseignements sur les données traitées qui les concernent,
- de faire rectifier des données inexactes ou incomplètes;
- d'exiger l'effacement de leurs données, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'y oppose;
- d'exiger la restriction du traitement; ou
- de s'opposer au traitement de leurs données dans la mesure où les conditions légales sont remplies.

### **9. Contact et questions relatives à la protection des données**

Pour toute question relative au traitement des données personnelles en lien avec le programme Drive and more et à l'exercice des droits mentionnés, les clientes et clients peuvent s'adresser au service de protection des données compétent d'AMAG.

### **10. Modifications**

AMAG peut modifier ou suspendre le programme Drive and more à tout moment. Les modifications sont communiquées sous une forme appropriée dans l'application.

### **11. For**

Le droit suisse s'applique. Le for juridique est le siège d'AMAG, à moins qu'un for impératif ne soit prévu.